

# **Prise de position de l'Union Nationale des Etudiant·e·s de Suisse (VSS/UNES) sur "L'Accord Général sur le Commerce des Services" (AGCS) :**

## **"Education not Profit"**

### **Remarques préliminaires**

L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été adopté en Uruguay en 1995 et a comme fin de réglementer le commerce global des services. Le but de l'OMC est l'éviction des barrières commerciales (avant tout au sujet de la commercialisation de biens en garantissant le même traitement aux fournisseurs étrangers qu'à ceux du pays et par l'abaissement resp. l'abolition des droits de douane).

La formation en tant que telle fait également partie de l'AGCS, et la question se pose quelle influence aura cet accord sur la formation, sachant que l'AGCS traite la formation comme un bien commerçable.

En novembre 2001, un nouveau tour de négociations a débuté à Doha. Les pays signataires parmi lesquels se trouve la Suisse sont tenus de faire leurs offres<sup>1</sup> jusqu'au 31 mars 2003 et de les implémenter pour le 1er janvier 2005 au plus tard. Les préparatifs ont commencé en Suisse, avant tout par le biais du secrétariat à l'économie (seco). Il s'agit en l'occurrence de discussions de grande portée qui auront une grande influence sur le futur de la Suisse.

L'Union Nationale des EtudiantEs de Suisse (VSS/UNES) présente ci-dessous brièvement les arguments de son opposition aux protocoles de l'AGCS sur la formation et aux offres suisses qui y sont liées.

### **La formation en tant que bien public est menacée**

Le but de l'AGCS est de faire de la formation un bien commerçable à l'échelle mondiale ce qui requiert que les offres de formation soient rendues commerçables. Les cursus d'études, les documents, les résultats de recherches et l'infrastructure en seront concernées, et le service public doit d'après l'OMC être démantelé.

L'UNES craint que le mandat sur la formation de la Confédération sera ainsi noyauté. Malgré la structure pour l'heure relativement peu claire des protocoles de l'AGCS et des offres suisses, une idée à long terme de l'AGCS est claire : la formation doit être marchandisée de façon encore plus forte qu'aujourd'hui.

L'UNES constate que l'AGCS est contraire à tous les principes de base fixées dans ses prises de positions. Par conséquent, elle refuse clairement les protocoles de l'AGCS au sujet de la formation. L'UNES reste fermement convaincue que la formation est un bien public qui doit être accessible aux habitant·e·s de Suisse selon leurs capacités et intérêts. Par ce biais seulement l'égalité des chances pour l'accès à la formation, sans discrimination d'ordre social, de genre et financier, pourra être garantie. La formation a partout dans le monde une valeur fondamentale particulière qui ne doit pas être sacrifiée au profit et à la rentabilité à court terme. Le libre accès à la formation favorise l'égalité des chances dans la société et par là son bien-être et sa prospérité. Une meilleure compréhension mutuelle des cultures et un meilleur rapprochement des différentes parties de la société peuvent être atteints avec une formation de qualité pour tous et toutes. De plus, elle favorise le développement de l'esprit critique et comble les différences sociales. Puisque la formation, la "matière grise", présente le plus grand rendement pour l'Etat<sup>2</sup>, la question se pose pour tous les pays et spécialement pour la Suisse, en quelle mesure un intérêt existe pour l'Etat<sup>3</sup> de déléguer les compétences en matière de financement et de réglementation concernant la formation au marché en abandonnant le contrôle sur le système de formation et en renonçant à la promotion de l'égalité des chances.

L'UNES demande que le financement public et selon les besoins des Hautes Ecoles relève de la compétence de l'Etat sans prendre en compte les intérêts à court terme et orientés vers le profit de l'économie. Par ce moyen seulement, l'Etat peut garantir un droit à la formation aux individus d'après leurs compétences et intérêts.

### **Sélection financière ou égalité des chances ?**

La privatisation (partielle) de la formation induite par l'implémentation de l'AGCS dans le domaine de la formation mène à une sélection financière claire pour l'accès à la formation et à

<sup>1</sup> Cf. le papier du seco : "Négociations GATS 2000: Les requêtes suisses". (seco), Berne, août 2002.

<sup>2</sup> Retour financier pour l'Etat sur la base d'un franc investi.

<sup>3</sup> Etat veut dire ici Confédération, cantons et communes.

une élitisation de la formation puisque les prestataires privés prélèvent des taxes d'études plus élevées que les Hautes Ecoles publiques et poursuivent une maximisation des profits à court terme au lieu de faire de l'égalité des chances leur priorité. Aujourd'hui déjà, les (hautes) écoles privées existantes prélèvent des taxes d'études massivement plus élevées (p. ex. l'*Università della Svizzera Italiana* en Tessin ou le *World Trade Institute* à Berne) que les (hautes) écoles financées et gouvernées publiquement. Ainsi, les étudiant·e·s provenant de couches sociales défavorisées rencontrent de grands problèmes, parfois insurmontables, à fréquenter de telles (hautes) écoles, et une sélection financière a lieu avant les études.

L'UNES se prononce clairement contre toute sélection financière et demande une égalité des chances complète qui n'est pas basée sur la situation financière des parents des étudiant·e·s. Par conséquent, elle demande une harmonisation et un développement du système des bourses d'études en Suisse ainsi que l'abolition de toute forme de taxes d'études. Par ce seul biais, l'Etat peut garantir des Hautes Ecoles ouvertes à toutes les personnes et que personne n'est discriminé·e pour cause de manque de financement.

### **Ouverture problématique aux prestataires étrangers**

Le mécanisme déterminant pour la création d'un marché global est la levée de toutes les limitations pour des prestataires étrangers sur le marché domestique. Pour cela, l'AGCS a prévu la clause de la nation la plus favorisée<sup>4</sup> (NPF). Si la Suisse soumet les différents domaines de la formation à l'AGCS, le principe de l'égalité de traitement entre prestataires étrangers et domestiques entre en vigueur. Ce fait comporte le danger, à long terme, qu'un financement de Hautes Ecoles privées par l'Etat ne peut-être plus être exclu ce qui aura pour conséquence que les moyens financiers limités devraient être répartis entre Hautes Ecoles publiques et privées. Vu le fait que la Suisse ne met déjà aujourd'hui pas suffisamment de moyens à disposition des Hautes Ecoles publiques pour garantir un enseignement de haute qualité, la soi-disant égalité de traitement représente une tendance inquiétante pour l'UNES.

Par conséquent, l'UNES demande que la NPF ne soit pas appliquée en Suisse et que la Confédération ne fasse et n'accepte pas d'offres dans le domaine de la formation. Elle doit garantir un système éducatif financé et offert uniquement par l'Etat pour éviter la marchandisation de la formation.

### **Orientation de la formation aux besoins de l'économie**

La devise de l'économie privée au sujet de la formation est de ne prendre que ce qu'il y a de mieux. Déjà aujourd'hui, elle n'offre pour autant que possible que des branches d'études et de recherche rentables à court terme. L'AGCS menace la diversité de l'enseignement en Suisse et vise à n'offrir que les branches d'études dont un grand profit peut être espéré. L'Etat devra être, d'après les principes du marché, responsable de toutes les branches financièrement pas rentables mais indispensables pour la société. En d'autres termes, l'AGCS vise à privatiser les bénéfiques et à socialiser les coûts. Ainsi, il est clair que la privatisation ne prendra, au contraire du service public, pas en compte les intérêts de la société. Le but est clairement la maximisation des profits au détriment de la société.

Pour cette raison, l'UNES refuse l'orientation de la formation aux besoins de l'économie et demande un système de formation orienté aux besoins de la société, financé et offert par l'Etat dans la tradition du service public.

### **Non-sens économique**

L'intention de l'AGCS est de faire de la formation un bien privé que tout le monde peut offrir et que chaque consommateur·trice doit payer de sa poche (ce processus est appelé "économisation", "commercialisation" ou encore "commodification"). Les défenseur·e·s de cette économisation de la formation méconnaissent le fait que le marché ne peut pas jouer dans le domaine de la formation. Chaque économiste sait que le bon fonctionnement du marché dépend de certaines conditions. Ainsi, par exemple, les biens et services offerts doivent être homogènes, les consommateurs·trices doivent pouvoir choisir un autre produit en cas de mécontentement ("Voting with the feet") et être informé·e·s de façon complète sur les produits à vendre etc. Pourtant, dans le domaine de la formation, ces conditions ne sont manifestement pas remplies : les produits offerts (cursus d'études) sont très différents les uns des autres, se distinguant par exemple par différents points capitaux ou méthodes. Les barrières linguistiques s'y ajoutent,

---

<sup>4</sup> La clause de la nation la plus favorisée (MFN) est un passage juridique des protocoles de l'AGCS qui stipule que les prestataires étrangers et nationaux doivent bénéficier du même traitement et que par conséquent aucune discrimination quelle qu'elle soit ne doit avoir lieu. Cette disposition peut à long terme aussi être appliquée au financement de ces domaines.

notamment en Suisse. De plus, les étudiant·e·s ne peuvent pas changer de lieu de formation au milieu d'une formation (p. ex. problèmes de reconnaissance des prestations fournies, perte d'un ou plusieurs semestres<sup>5</sup>) et évidemment, elles-ils ne savent pas – même si elles-ils peuvent être comparé·e·s à d'autres consommateurs·trices sur d'autres marchés – au début de leurs études quel produit elles-ils "consomment" : lors de la décision pour une branche d'études la·le futur·e étudiant·e ne sait pas quelle est la qualité de ses études<sup>6</sup>, quel sera son salaire après la formation, quel diplôme d'études sera particulièrement demandée sur le marché du travail quelques années plus tard etc.<sup>7</sup>. En raison de toutes ces défaillances du marché, les (hautes) écoles ne sont pas tenues comme d'autres prestataires de se soumettre à la pression concurrentielle. Lors d'une privatisation des (hautes) écoles par contre, une situation très éloignée de l'efficacité maximale pouvant être atteinte dans d'autres marchés s'établira. Pour cette raison, une économisation de la formation telle que promue par l'AGCS produira de moins bons résultats "scolaires" que le système actuel pratiquement totalement étatique. Par conséquent, l'UNES défend vigoureusement un système de formation entièrement public.

### **L'AGCS accentue la fuite des cerveaux en direction des pays industrialisés**

Il n'est pas nouveau que les pays industrialisés ont déjà aujourd'hui un système de formation de meilleure qualité que les pays en voie de développement (pvd). De plus, il est connu que les pays industrialisés débauchent par exemple par le biais de *green cards* les meilleur·e·s scientifiques des pvd pour utiliser leurs connaissances spécifiques dans leur pays. L'AGCS renforce cette tendance, et les pays financièrement forts (et avant tout les entreprises) feront tout pour générer un maximum de profits par la marchandisation de la formation<sup>8</sup>.

Pour l'UNES, il est clair que le manque de solidarité entre les pays industrialisés de l'ouest et les pvd mènera à une accentuation de la fuite des cerveaux en tant que tel et à un sous-développement des pvd. L'AGCS promeut et renforce la fuite des cerveaux en faveur des pays industrialisés et par conséquent "l'achat" des spécialistes nécessaires des pvd (comme aujourd'hui p. ex. les informaticien·ne·s indien·ne·s)

L'UNES refuse résolument la destruction sociale et économique continue des pays en voie de développement.

### **Dédémocratisation des structures des Hautes Ecoles**

L'AGCS représente une "dépossession du pouvoir" supplémentaire pour la souveraineté étatique sur le système de formation puisque la formation est soumise à un contrat international contraignant pour les pays signataires. Ainsi, les pays en question ne peuvent plus décider librement de la direction que leur système de formation doit prendre. Au contraire, les aiguillages de la formation seront commandés dans le futur par l'OMC. La Suisse se voit ainsi clairement limitée dans sa liberté de décision, et le souverain perd sa possibilité de diriger la formation dans la direction du salut de la société<sup>9</sup>.

L'UNES refuse la dépossession de l'Etat et du souverain de ses pouvoirs par des organisations supranationales et économiques et demande le droit pour tout Etat de décider de façon indépendante de son système de formation.

### **Conclusions**

Il est clair pour l'UNES que le libre accès à un système de formation offert et financé par l'Etat est menacé par l'AGCS. Ce dernier doit mener à la privatisation de la formation. La privatisation par contre aura comme conséquence l'abolition du principe même d'égalité des chances dans le domaine de la formation et la recherche de son élitisation.

L'AGCS mènera à ce que les pays perdent leur autonomie en matière de formation et que l'enseignement et la recherche s'orientent aux besoins de l'économie ce qui équivaut à la destruction de leur diversité.

---

<sup>5</sup> L'UNES aimerait toutefois préciser que nous ne voyons aucune solution à ce problème dans la Déclaration de Bologne. L'idée de cette dernière soutient l'économisation de la formation puisque son but principal est la création d'un marché de la formation. D'autres possibilités de reconnaissance etc. doivent être mises sur pied, par exemple l'introduction d'un système ECT qui pourra résoudre ces problèmes.

<sup>6</sup> Les systèmes de ranking ne peuvent de l'avis de l'UNES pas apporter de solutions à ce problème puisque ces systèmes sont basés sur des aspects économiques et ne prennent en compte aucun autre élément. L'UNES refuse clairement toute forme de ranking.

<sup>7</sup> Cf. la prise de position de l'UNES "La formation tertiaire d'un point de vue économique"

<sup>8</sup> Déjà aujourd'hui, le gain de privés dans le domaine de la formation s'élève à environ 30 mia de dollars américains même si aucun domaine de la formation est complètement libéralisé.

<sup>9</sup> L'UNES aimerait cependant préciser qu'un système de Hautes Ecoles financé et fourni par l'Etat uniquement ne fait sens que si les Hautes Ecoles coopèrent entre elles de façon à rendre la mobilité, la reconnaissance de prestations d'études etc. possible.

Il est particulièrement intéressant de voir que l'inégalité des chances et la qualité de la formation sont particulièrement mauvaises dans les pays qui poursuivent depuis longtemps la privatisation de la formation. Les Etats-Unis ont un des systèmes de formation les plus injustes en raison des taxes extrêmement élevées puisque les Universités privées pratiquent une sélection financière à outrance par ce biais<sup>10</sup>. La qualité de la formation en tant que telle ne dépend pas directement de la privatisation. Toutefois, il est intéressant de voir que la Nouvelle Zélande en particulier qui connaît les dispositions juridiques les plus avancées en matière d'ouverture du marché de la formation a un des plus mauvais systèmes de formation<sup>11</sup>.

Enfin, l'implémentation de l'AGCS transfèrera la responsabilité de la formation face à la société des mains de l'Etat dans celles d'une organisation supranationale, l'OMC.

## **Revendications**

En raison des motifs susmentionnés, l'UNES est clairement d'avis que l'implémentation de l'AGCS doit être arrêtée immédiatement.

L'UNES demande:

- que la formation ne devienne pas une marchandise.
- que la Convention européenne des droits humains et le droit à la formation qui en fait partie soient appliqués en Suisse.
- l'application complète du "Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966"<sup>12</sup> qui comprend le droit à une formation gratuite jusqu'à la fin des études tertiaires.
- que la Suisse garantisse un système de formation totalement financé et fourni par l'Etat, correspondant aux principes du service public.
- que la Suisse oriente le système de formation aux intérêts de la société dans son ensemble et non pas uniquement à ceux de l'économie.
- que la Suisse veille à ce que l'égalité des chances ainsi que la qualité et diversité de l'enseignement soient considérées comme premières priorités.
- que la Suisse s'engage contre la fuite des cerveaux en essayant de l'empêcher pour que les pays en voie de développement puissent choisir librement leur chemin.
- que la Suisse puisse décider elle-même du développement de son système de formation et que les étudiant·e·s ainsi que les autres membres des Hautes Ecoles participent à ces décisions.

En raison de tous ces points susmentionnés, l'UNES demande au Conseil fédéral et au seco de mettre fin aux négociations dans le cadre du protocole sur la formation de l'AGCS, de renoncer à ses engagements et de ne faire ni accepter des offres dans ce domaine.

Adopté par le Comité du 23 octobre 2002

---

<sup>10</sup> Il est connu que les Etats-Unis pratiquent les bourses liées à des prestations. Leur but n'est cependant pas d'éliminer l'inégalité des chances, mais de faire venir l'élite des couches défavorisées dans les Hautes Ecoles.

<sup>11</sup> Cf. aussi les différentes études de l'OCDE.

<sup>12</sup> La Suisse a signé les deux accords internationaux susmentionnés.